

L'ajournement

obstacles ou de grandes distances. J'espère qu'on étudiera bientôt sérieusement cette suggestion.

A-t-on étudié ma demande d'affection spéciale de pâturages pour les moutons dans la région de Suffield? En dernier lieu, la nomination du nouvel administrateur de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a été annoncée il y a environ une semaine, il s'agit de M. Harry Hill. Je me réjouis de sa nomination. Je crois savoir que c'est un homme très compétent. Je ne le connais pas très bien, mais on m'a dit qu'il n'entrera pas en fonction avant le 1^{er} septembre. Je dis au ministre et au secrétaire parlementaire que ce n'est pas assez tôt. Il devrait être déjà là.

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le député comprendra fort bien qu'il n'est pas possible de répondre à plusieurs des questions qu'il a soulevées. Elles sont pertinentes, en particulier celle ayant trait à la publicité donnée au programme fédéral que nous avons élaboré avec les provinces de l'Ouest. Je porterai à l'attention du ministre les autres questions soulevées par l'hon. député.

Les plus récentes dans les provinces des Prairies ont grandement contribué à atténuer la pénurie d'eau et d'approvisionnement en fourrage dans l'Ouest à la suite de la sécheresse qui a sévi dans cette région. Certains secteurs ont encore besoin d'eau et les approvisionnements en eau demeurent un grave souci.

A la suite d'une rencontre récente à Regina avec les ministres provinciaux concernant la sécheresse, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) a reçu l'autorisation du Conseil du Trésor de conclure des accords de partage égal des coûts avec le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta pour la création de deux nouveaux programmes d'aide aux collectivités rurales et aux agriculteurs pour les aider à creuser des puits profonds. Ces programmes sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 1977 et le demeureront jusqu'au 31 mars 1978. La contribution totale du gouvernement fédéral pourrait s'élever à quelque 2.7 millions de dollars, 1.2 million étant alloué aux puits desservant les collectivités et 1.5 million au programme de forage de puits dans les fermes. Cette aide est offerte aux trois provinces des Prairies afin de leur permettre de financer les puits profonds des collectivités rurales ainsi que les réseaux d'aqueducs que l'on y raccordera et le montant maximum de la contribution fédérale s'élève à \$15,000 pour chaque projet.

Le programme des puits de ferme constitue une extension du programme déjà établi en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il offre aux agriculteurs une prime spéciale pouvant s'élever jusqu'à \$950 afin de les inciter à creuser des puits dont la profondeur peut aller jusqu'à 440 pieds. Les puits, les étangs artificiels et l'édification de barrages de retenue d'eau donnent droit à des montants pouvant aller jusqu'à \$550 chacun et les systèmes d'irrigation à des montants maximaux de \$660. Le montant maximal de l'aide fédérale s'établit maintenant à \$1,500 pour chaque agriculteur. Ces deux programmes seront administrés aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'équipe de travail dépêchée à Regina est en train de conclure avec les trois provinces des Prairies des accords officiels concernant le programme d'approvisionnement en eau.

[M. Hargrave.]

Il a été d'autre part établi que dans certains endroits des Prairies, il n'existe pas de nappe aquifère profonde et que les programmes d'aide au creusement de puits en eau profonde ne conviendraient pas. Les puits creusés seront donc inclus dans les programmes d'aide au forage de puits.

Ces programmes devraient fournir une solution à long terme aux problèmes de l'approvisionnement en eau des Prairies. La situation en ce qui concerne les pâturages et l'approvisionnement en fourrage d'hiver est actuellement l'objet d'études de la part de l'équipe de travail dépêchée à Regina et on encourage actuellement les agriculteurs à produire de la nourriture à bestiaux à partir d'autres sources nutritives telles que l'avoine.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La motion d'ajournement est retirée d'office.

(La motion est retirée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 h 30, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 28.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT— LES POLITIQUES DES TRANSPORTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Forrester:

Que, de l'avis de la Chambre, les politiques gouvernementales des transports n'ont pas encouragé le développement d'économies régionales fortes et que la Chambre blâme notamment le ministre des Transports pour sa politique des transports dans les provinces de l'Atlantique et continue de réprouver son attitude à l'égard des problèmes de transports dans l'Ouest.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de voir qu'au moins 20 députés sont entrés à 8 h 11, mais j'avais espéré que le ministre des Transports (M. Lang) serait ici puisque nous parlons de transports. J'avais aussi espéré que le motionnaire serait ici, étant donné que nous étudions sa motion.

Pour résumer les commentaires que je faisais lorsque certains députés ont déclaré qu'il était 6 heures pour interrompre mon intervention, je parlais des cultivateurs de pommes de terre des provinces de l'Atlantique dont les problèmes ne sont pas nouveaux.

● (2010)

Je me souviens d'avoir posé des questions en Chambre à l'automne 1968 et au printemps 1969 au sujet des wagons frigorifiques et de la capacité de stockage prévus aux ports de Saint-Jean et d'Halifax à l'intention des cultivateurs de pommes de terre. Ce problème n'a donc rien de nouveau. Le malheur veut que nous ayons encore des vieux partis au pouvoir et dans l'opposition officielle.

Quand nous avons entendu les divers utilisateurs et exploitants du port au cours de l'audience du comité des transports,